

Narcotiques.—Depuis que l'opiomane a pris pied au Canada voilà une quarantaine d'années, l'usage des narcotiques, tels que la morphine, l'héroïne et la cocaïne a augmenté. Une des premières mesures que prit le ministère de la Santé fut la création d'une division spéciale qui contrôle l'importation et la vente conformément aux principes établis par les conventions de la Haye et de Genève. Les maisons de gros ainsi que les pharmaciens sont obligés de tenir des écritures relativement à la vente et à l'importation et de communiquer les chiffres au ministère à intervalles réguliers. C'est ainsi qu'on tâche de contrôler l'usage des narcotiques.

Service consultatif d'hospitalisation.—Cette division agit en qualité d'aviseur-expert dans la construction, l'organisation et l'entretien des hôpitaux.

Sous-section 2.—Services d'hygiène des provinces.¹

Ile du Prince-Edouard.—Le service d'hygiène de cette province relève depuis le 1er juillet 1931 du département d'Hygiène. Bien que précédemment les hôpitaux Falconwood et l'infirmierie provinciale fussent administrés par le gouvernement, celui-ci se contentait d'exercer un contrôle général sur tout ce qui se rapportait à l'hygiène publique. Il collabore étroitement avec la Croix Rouge qu'il subventionne. Deux officiers sanitaires, cinq infirmières et deux inspecteurs chargés du travail sanitaire et du contrôle des produits alimentaires constituent le personnel technique. La province est divisée en cinq districts sanitaires et chacune des infirmières, sous la direction des deux officiers, est chargée de l'examen des écoliers, des visites à domicile, des classe d'hygiène, etc. dans le district qui lui est confié. Les deux inspecteurs visitent à intervalles réguliers les fabriques de denrées alimentaires, les écoles, hôtelleries, pensions, restaurants, etc.

Nouvelle-Ecosse.—Jusqu'en 1931, c'est du ministre de l'Agriculture et des Travaux publics que relevaient toutes les questions se rapportant à l'hygiène publique, mais depuis, on a créé un nouveau ministère, celui de la Santé. Il fallait donc une réorganisation sur une grande échelle et élargir le domaine du nouveau ministère. Bien que la nouvelle organisation ne date que de quelques mois, on a déjà pu mettre à exécution de nouveaux projets et en élaborer d'autres.

Le personnel est déjà entraîné et on a commencé une campagne contre la tuberculose; on s'occupe également du cancer et on est à étudier un projet comportant l'établissement d'un service provincial d'infirmierie.

Le département est en contact intime avec les médecins de la province par l'entremise des comités consultatifs, et a obtenu leur approbation et leur collaboration relativement à toutes les innovations.

Une unité additionnelle de 84 lits vient d'être terminée; elle fait partie du sanatorium provincial. L'hôpital commémoratif du comté d'Inverness a été doté d'une annexe pour tuberculeux à la fin de l'année; l'annexe de l'hôpital St. Mary est en voie de parachèvement et on en doit commencer sous peu l'érection de deux autres.

Nouveau-Brunswick.—Les différents services du ministère de l'hygiène s'occupent de l'assainissement et du contrôle des eaux potables, de l'inspection des systèmes de drainage, des mesures contre les maladies contagieuses, de l'inspection médicale dans les écoles, des statistiques vitales, du service des infirmières, des laboratoires provinciaux de pathologie et d'hygiène et du contrôle général des 16 sous-districts sanitaires de la province.

¹ Révisé par les départements des provinces respectives.